

1

Séance du lundi 31 janvier 1926.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents: M. M. Armond, —
 Astier, Beauvisage, Cazeneuve, —
 Chautemps, Doumer, Maurice Faure,
 Grosjean, Juannet, Lintilhac —
 Lhopiteau, Millis-Lacroix, Perchet,
 Steeg, Chiery.

M. Ribot ministre des finances, accom-
 pagné de M. M. le Directeur Matter
 et de M. le contrôleur général Clombert,
 sont introduits et prennent place au
 bureau.

M. le Président fait connaître à
 M. le ministre que la commission désirerait
 entendre ses explications sur le projet de
 loi relatif au service général des pensions
 notamment en ce qui concerne les crédits
 à ouvrir pour ce objet sur l'exercice 1927,
 crédits qui lui semblent très élevés et qu'il serait
 peut-être possible de réduire.

M. le ministre répond qu'il n'est pas question de créer un sous-secrétaire d'Etat.

M. Doumer lui fait remarquer qu'il s'agit bien cependant de la création d'un service nouveau qui se perpétuera et que la commission y voit des inconvénients.

M. le ministre rassure M. Doumer et lui répond que M. Maurice n'est que de passage au ministère des finances. Rien, du reste, dans le projet de loi ne donne l'idée de la permanence du service en question.

Ce sont les art. 1 et 2 du projet que le Sénat est appelé à voter et non les propositions de M. Peret.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture de la partie de son rapport relative à cette question.

M. le Directeur Matter fait alors un exposé de l'organisation nouvelle et le fonctionnement du service des pensions. C'est en présence du chef de toujours et ôtant des demandes de pensions dont les dossiers s'étaient accumulés au chef de bureau de 1800,000 et à la suite des erreurs commises par les femmes que l'on a prises comme expéditionnaires que l'administration s'est vue contrainte de demander les crédits qui font l'objet du projet de loi.

M. Millis-Lacroix demande à

M. Ribot s'il ne serait pas possible de modifier quelques mots dans le texte de la loi.

M. le ministre répond qu'il faudrait alors retourner devant la Chambre et modifierait qu'il y ait seulement un mot à ce sujet dans le rapport de M. Guinon.

Quelques explications sont encore demandées par M. M. Lintilhac, Doumer et Chaumemps à M. le ministre qui y répond & renouvelle son invitation à ne pas laisser le projet retourner à la Chambre. Il se retire ^{ensuite} M. M. Matter et Clombert.

M. le Président invite la commission à prendre une décision et demande à M. Millies-Lacroix s'il maintient sa proposition.

M. Millies-Lacroix répond qu'il la maintient et que si sa proposition n'est pas adoptée, il demandera à M. le rapporteur général de rédiger son rapport de façon à obliger M. le ministre des finances à venir s'expliquer à la tribune.

À la suite d'un court échange d'observations entre M. M. Juveney, favorable à la proposition de M. Millies-Lacroix, Doumer, Chaumemps & Castier d'honorables, M. le Président met aux voix l'amendement

4

De M. Millies-Lacroix, qui est repoussé par 6 voix contre 4.

M. le Président constate alors que par suite du vote qui vient d'être émis, M. le rapporteur général est invité à insérer dans son rapport des réserves qui forceront M. le ministre des finances à présenter des observations à la tribune.

M. Maurice Faure informe la commission que M. M. Honorat et Frank-Bouillon demandent à être entendus par elle sur la question des photographies pour lesquelles le service des Douanes demande un crédit de 30,000 fr.

La commission juge inutile cette proposition et confirme la décision ^{déjà} prise à cet égard.

La séance est levée à 5 heures.

